

	Évaluation menée sur le terrain	✓
	Évaluation menée auprès d'informateurs clés par téléphone	

Le suivi des urgences a pour but de recueillir des informations sur les mouvements importants et soudains de populations. Les informations sont collectées à travers des entretiens avec des informateurs clés ou des observations directes. **Ce tableau de bord présente les informations sur des mouvements de retour de personnes déplacées internes survenus du 13 au 28 juin 2021 dans la sous-préfecture de Mbitoye (département de Monts de Lam).**

RÉSUMÉ DE L'ALERTE

 **POPULATION AFFECTÉE :**
3 509 Personnes Retournées anciennes PDI, 610 Ménages (estimations)

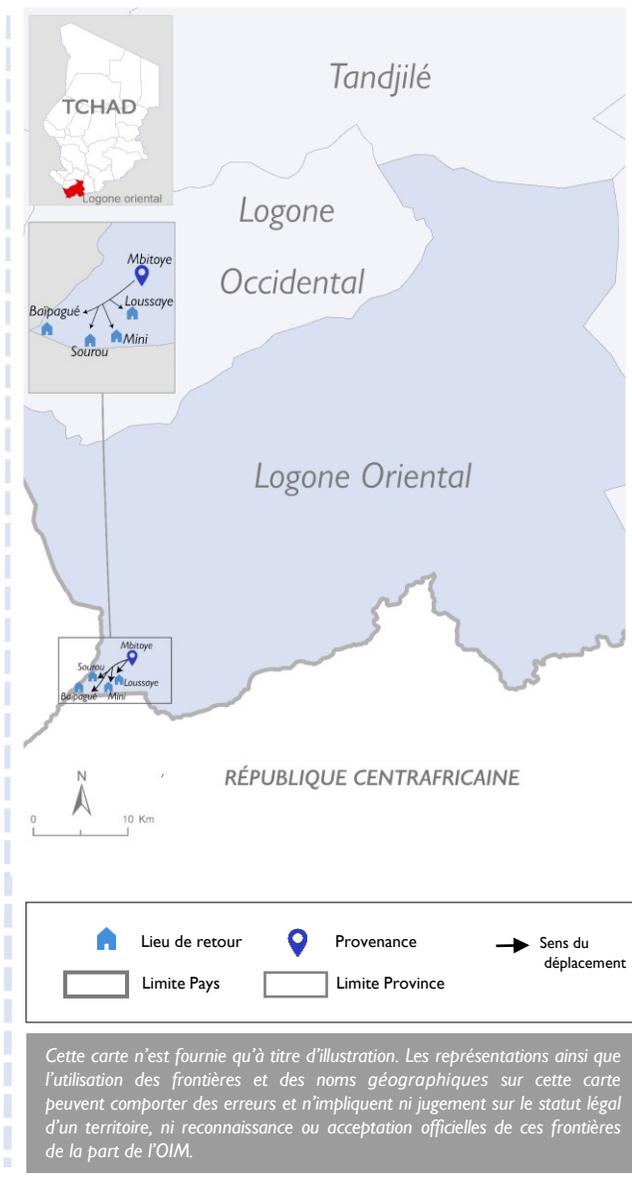
Du **13 au 28 juin 2021**, environ **610 ménages (3 509 individus)** sont rentrés dans leurs lieux de résidence dans les **villages de Sourou, Baïpague, Mini et Loussaye situés dans la sous-préfecture de Mbitoye** près de la frontière centrafricaine (département de Monts de Lam, Province du Logone Oriental). En date du 30 mai 2021, suite à des affrontements armés, 1 010 ménages de 4 900 personnes avaient fui ces villages pour refugier dans la ville de Mbitoye située dans la même sous-préfecture (voir [ETT #103](#)).
Selon les informateurs clés, vu le retour au calme dans la zone de provenance, d'autres personnes vont continuer à retourner dans leurs lieux de résidence dans les jours à venir. Une évaluation multisectorielle a été conduite du 23 au 26 juin 2021 par divers acteurs humanitaires, dont l'OIM, afin d'appréhender les conditions de retour de ces personnes. Le rapport de cette évaluation est en cours d'élaboration.

 **LIEU DE DÉPLACEMENT :**
Sourou, Baïpague, Mini et Loussaye (Sous-préfecture de Mbitoye, département de Monts de Lam)

 **PROVENANCE :** Mbitoye (Sous-préfecture de Mbitoye)

 **DATES DU DÉPLACEMENT :**
Du 13 au 28 juin 2021

 **CAUSE DU MOUVEMENT :**
Amélioration de la situation sécuritaire



Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.